

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3202

17 décembre 2013

SOMMAIRE

Antin Infrastructure Partners II SICAV-SIF	153688	Il'Bosco S.à r.l.	153653
Arazi S.à r.l.	153676	Immobilière Cassiopeia S.A.	153652
Bellevue Investments S.A., SPF	153667	Immo-Domus S.à r.l.	153652
BlueBay Direct Lending I Co-Invest A Investments (Luxembourg) S.à r.l.	153684	Immo Power S.à r.l.	153650
CS Investment Funds 3	153684	Immotourisme S.A.	153655
Etablissement Joseph BALTHASAR	153695	Impar S.A.	153652
F.07 Peintures et Façades	153690	Industrielle Beteiligung S.A.	153653
Fall Co 2 S.à r.l.	153696	Interlux Asset S.A.	153653
Famring S.à r.l. SPF	153657	Invicta Art Insurance Services S.A.	153650
Fant S.A.	153696	Invicta Insurance Services S.A. Holding SOPARFI	153650
Financiere Danube Sàrl	153657	Isel S.à r.l.	153655
Fortum Baltic Investments SNC	153657	Iximmo S.à r.l.	153655
Fortum Meter Lease SNC	153658	Jacmont S. à r.l.	153655
G5 Holding S.à r.l.	153652	Jan-Haus S.A.	153676
G Co-Investment II S.C.A.	153657	King Highway Corporations S.A., SPF ..	153672
Geo Travel Finance S.C.A.	153658	King's Cross Asset Funding 52	153654
German Care Services Holding S.à r.l. ..	153658	KLS SPF S.A.	153655
Gestion et Management Luxembourg S. à r.l.	153658	Kreos Capital IV (Luxembourg) S.à r.l. ..	153653
Group George Forrest S.A.	153652	Lanay S.A.	153656
Hayden Participations S.A.	153651	Larry Holdco S.à r.l.	153656
Hayden Participations S.A.	153654	Larry Midco S.à r.l.	153654
Hayden Participations S.A.	153656	Laser Light & Life S.à r.l.	153654
Hellange S.A.	153651	Lombard Odier (Europe) S.A.	153656
HES S.A.	153651	L.V.O. Management S.à r.l.	153659
Hoover Feeder (EU) S.à r.l.	153651	Mace Acquisitions S.à r.l.	153686
HPF Holding S.A. - SPF	153650	MMDG Company S.A.	153696
Icarel S.A.	153650	Origante Investments S.A., SPF	153680
ICIL Glasgow Co., Ltd. S.à r.l.	153650	Samsalux S.A.	153666
ICIL Heathrow S.à r.l.	153653	Sella Capital Management	153690
		Sidem Licensing S.à r.l.	153656

**Invicta Art Insurance Services S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Invicta Insurance Services S.A. Holding SOPARFI).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 31.517.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163554/11.

(130200036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Immo Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 169.014.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163547/10.

(130200234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Icarel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 86.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2013163556/12.

(130199504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

ICIL Glasgow Co., Ltd. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 150.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163557/10.

(130199646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

HPF Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 172.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013163544/11.

(130199444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Hoover Feeder (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.223.

La nouvelle dénomination sociale de l'associé unique Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP, avec siège social au 2, Manhattanville Road, NY 10577 Purchase, Etats-Unis, est la suivante: Ares European Real Estate Fund II (Euro), L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163543/12.

(130200085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Hellange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 110.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013163539/10.

(130199798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Hayden Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.409.

EXTRAIT

M. Jean-Pierre HIGUET, né le 23 novembre 1960 à Couvin (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 20 novembre 2013 de son mandat d'administrateur de la société HAYDEN PARTICIPATIONS S.A. société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 110 409 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jean-Pierre HIGUET.

Référence de publication: 2013163536/15.

(130199887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

HES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 146.967.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue à Luxembourg le 22 novembre 2013

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2013 que:

- L'assemblée décide de nommer:

* Mr. Karim Megherbi, né le 12 octobre 1978 à Paris 16^{ème}, demeurant à 6/8 Impasse du Curé F 75018 Paris en qualité d'administrateur unique pour une durée de 6 ans à compter des présentes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Pour HES S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013163541/17.

(130199494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

G5 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 105.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013163524/10.

(130199606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Group George Forrest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 46.803.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration avec effet au 1^{er} novembre 2013

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *GROUP GEORGE FORREST S.A.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013163521/14.

(130199630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Impar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 23.254.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2013163548/10.

(130200223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Immo-Domus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 223, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 74.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 22/11/2013.

Référence de publication: 2013163570/10.

(130199396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Immobilière Cassiopeia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 71.123.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013163572/10.

(130199621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

ICIL Heathrow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 147.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163558/10.

(130199645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Industrielle Beteiligung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 43.599.

Extrait du procès-verbal de la Réunion du conseil d'administration du 12 novembre 2013

Siège social:

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration en date du 12 novembre 2013, que le siège social de la société a été transféré du 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg au 126, Rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163549/13.

(130199793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Il'Bosco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7473 Schoenfels, 8, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 76.507.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163563/10.

(130200284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Interlux Asset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.729.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163575/9.

(130200250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Kreos Capital IV (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 novembre 2013.

Daniela Klasén-Martin

Gérante

Référence de publication: 2013163611/12.

(130199520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Laser Light & Life S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 100.775.

*Extrait de la Décision Collective Ordinaire tenue le 21 novembre 2013**Résolutions:*

1. L'assemblée décide de nommer Monsieur Patrick Belaich demeurant 1, Place Edouard Claparèd CH-1205 Genève au poste de gérant pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163634/12.

(130200049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Larry Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.254.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163631/9.

(130199632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

King's Cross Asset Funding 52, Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.657.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 21 novembre 2013*

- que la liquidation de la Société a été clôturée avec effet immédiat et la Société a définitivement cessé d'exister.
- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société dissoute (en l'occurrence au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) pendant un délai de 5 ans à partir de la publication du présent extrait auprès du Mémorial C.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour King's Cross Asset Funding 52 S.à r.l. - en liquidation**Un mandataire*

Référence de publication: 2013163602/17.

(130199638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Hayden Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.409.

EXTRAIT

DATA GRAPHIC S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.166 informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 20 novembre 2013 de son mandat de Commissaire de la société HAYDEN PARTICIPATIONS S.A. société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 110 409 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013163535/16.

(130199887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Isel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 9, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 157.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013163576/10.

(130199417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Immotourisme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 89.235.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Pour: IMMOTOURISME S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013163573/15.

(130199241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Iximmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 149.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 22/11/2013.

Référence de publication: 2013163581/10.

(130199391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Jacmont S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3373 Leudelange, 32, Domaine Schmiseleck.
R.C.S. Luxembourg B 159.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013163583/10.

(130199823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

KLS SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 155.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163617/9.

(130199759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Larry Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.253.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163627/9.

(130199558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Sidem Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 100.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013163633/10.

(130199742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Lombard Odier (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.907.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163638/10.

(130197717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Lanay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 22/11/2013.

Référence de publication: 2013163650/10.

(130199395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Hayden Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.409.

EXTRAIT

M. Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à Watermael Boitsfort (Belgique) demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 20 novembre 2013 de son mandat d'administrateur de la société HAYDEN PARTICIPATIONS S.A. société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 110 409 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Stéphane BIVER.

Référence de publication: 2013163537/15.

(130199887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Fortum Baltic Investments SNC, Société en nom collectif.**Capital social: EUR 14.100.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.560.

- Il est à noter que l'adresse de l'actionnaire de la Société Fortum Holding BV se trouve désormais à Claudius Prinsenlaan 128,4818 CP Breda (Pays-Bas).

- Il est à noter que le pays où l'actionnaire de la Société Fortum AMCO AB réside est bien la Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2013163465/17.

(130199452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Financiere Danube Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.910.225,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.349.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163463/10.

(130199458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Famring S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8086 Bertrange, 25, Cité Am Wenkel.
R.C.S. Luxembourg B 144.621.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013163461/14.

(130200188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

G Co-Investment II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 161.796.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G Co-Investment GP S.à r.l.

Gérant

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2013163493/13.

(130199471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

German Care Services Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.162.600,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.684.

—
EXTRAIT

Il résulte des minutes de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 21 novembre 2013 que Monsieur Dominique Du Peloux de Saint Romain, né le 16 septembre 1957 à Valenciennes, France, a transféré les 10,659 parts sociales qu'il détenait dans la Société, à la société WH S.A.S., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 791457195.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163500/14.

(130199495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Gestion et Management Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 158.376.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163501/10.

(130200286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Geo Travel Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 159.022.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LuxGEO GP S.à r.l.

Gérant

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2013163498/13.

(130199469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Fortum Meter Lease SNC, Société en nom collectif.

Capital social: EUR 17.020.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.234.

—
- Il est à noter que l'adresse de l'actionnaire de la Société Fortum Holding BV se trouve désormais à Claudius Prinsenlaan 128,4818 CP Breda (Pays-Bas).

- Il est à noter que le pays où l'actionnaire de la Société Fortum AMCO AB réside est bien la Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2013163468/17.

(130199449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

L.V.O. Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 182.373.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy Luxembourg.

There appeared:

- ANICOM Gestion et PARTICIPATION S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) duly incorporated under the laws of Belgium, with registered office at 1200 Brussels, Boulevard Brand Withlock, 66, registered under the number 0436.085.769 (Brussels RPM),

duly represented by its unlimited shareholder, ANICOM Gestion S.A., a public limited company (société anonyme) with registered office at 1200 Brussels, Boulevard Brand Withlock, 66,

here represented by Mr Bertrand GOURDAIN, private employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal,

and

- Mr Rodolphe CLEENEWERCK DE CRAYENCOUR, born at Anderlecht, Belgium, on July 11 1983, residing professionally at 42, Avenue de l'Escrime, B-1150 Brussels, Belgium,

here represented by Mr Bertrand GOURDAIN, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as aforementioned, acting in their here above stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declare organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée or S.à r.l.) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation under the name of "L.V.O. Management S.à r.l." (hereinafter the «Company»). Partners of the Company are liable up to their respective share capital contribution.

Art. 2. The Company shall act as general partner (associé gérant commandité) of "L.V.O. GLOBAL", a Luxembourg investment company with variable capital -specialised investment fund governed by Luxembourg laws and incorporated under the legal form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions).

The Company shall carry out any activities connected with its status of general partner of the SICAV-SIF.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly with all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of managers. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000.-) represented by one hundred fifty thousand (150,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to be subscribed shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The sale price for the shares will be agreed between the transferor and the transferee or determined by an independent expert designated by such parties.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by several managers, who do not need to be partners.

In dealings with third parties, the managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The managers are appointed by the sole partner or, as the case may be, by the general meeting of partners which shall (i) name him/them as Manager and (ii) determine his/their remuneration and term of office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause by the sole partner or, as the case may be, by the general meeting of partners.

The Company is managed by a board of managers, composed at all times of at least three (3) members, designated by the sole partner or, as the case may be, by the general meeting of partners.

The Company shall be bound by the joint signature of two Managers.

However, the Company shall be validly bound by the sole signature of each manager for the acts relating to its daily management, i.e. not exceeding the amount of EUR 20.000.-(twenty thousand euros).

Subject to the approval of the board of managers, a manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 12. A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting. The board of managers may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least three (3) business days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly deliberate and act only if at least a majority of the managers is either present or represented. Decisions shall be taken by a majority of casted votes of the managers either present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if one has been appointed or, in his absence, by the vice-chairman, or by the joint signature the Managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, if one has been appointed or by the joint signature of the Managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The board of managers may establish one or several internal committees and shall determine their composition, as well as their detailed tasks, and remunerations.

D. Decisions of the Sole Partner - Collective decisions of the Partners

Art. 17. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Except a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. As the case may be, the sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year begins on the first (1st) of January and ends on the thirtieth (31) of December of the same year.

Art. 21. Each year on the thirty-first (31) of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners. The balance is available for distribution by the general meeting of partners. The board of managers may distribute interim dividends to the extent sufficient funds are available therefore.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the said parties, represented as aforementioned, declare to subscribe for all the shares, as follows:

Shareholders	Shares	Amount in EUR
a) ANICOM Gestion et PARTICIPATION SCA	145,833	145,833.-
b) Mr Rodolphe CLEENEWERCK de CRAYENCOUR	4,167	4,167.-
Total	150,000	150,000.-

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one hundred fifty thousand (EUR 150,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first (31) December 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately are estimated to be approximately EUR 2,500.-.

Resolutions

The above named persons, representing the entire subscribed capital have immediately proceeded to pass the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
2. The following persons are appointed, for an unlimited period:

- *Manager of the Company:*

Mr Rodolphe CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, with professional address at B-1200 Brussels, boulevard Brand Whitlock, 66, born at Anderlecht, on July 11, 1983,

- *Manager of the Company:*

Mr Philippe de SPIRLET, with professional address at B-1040 Brussels, Avenue de Tervueren, 72, born at Uccle, on July 3, 1969,

- *Manager of the Company:*

Mr Emmanuel VAN RILLAER, with professional address at L-1471 Luxembourg, 69, route d'Esch, born at Etterbeek, on August 13, 1970,

- *Manager of the Company:*

Mr Jean-Baptiste de LOOZ-CORSWAREM, with professional address at B-1170 Brussels, boulevard du Souverain, 25, born at Lobbes, on January 11, 1971,

- *Manager of the Company:*

Mr Bertrand GOURDAIN, with professional address at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, born at Gouvieux (F), on April 21, 1973.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the representative of the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

ANICOM Gestion et PARTICIPATION S.C.A., société en commandite par actions, dûment constituée sous la loi belge, avec siège social à 1200 Bruxelles, Boulevard Brand Withlock, 66, inscrite sous le numéro 0436.085.769 (RPM Bruxelles), dûment représentée par son actionnaire commandité ANICOM Gestion S.A., société anonyme), avec siège social à 1200 Bruxelles, Boulevard Brand Withlock, 66,

ici représenté par Monsieur Bertrand GOURDAIN, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

et

Monsieur Rodolphe CLEENEWERCK DE CRAYENCOUR, né à Anderlecht, Belgique, le 11 juillet 1983, demeurant professionnellement à 42, Avenue de l'Éscrime, B-1150 Bruxelles, Belgique,

ici représenté par Monsieur Bertrand GOURDAIN, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le représentant des comparants et le notaire, sont jointes au présent acte pour être enregistrées avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, demandent au notaire instrumentant de recevoir l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer, ainsi que les statuts qui sont exposés ci-après:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Il est créé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts de la Société par la suite une société à responsabilité limitée (S.à r.l.) régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts, sous la dénomination «L.V.O. Management S.à r.l.» (ci-après la «Société»). Les associés ne sont tenus des dettes de la Société qu'à concurrence de leur apport respectif au capital social.

Art. 2. La Société agira en qualité d'associé gérant commandité de «L.V.O. GLOBAL» (the "SICAV-SIF"), une société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé régi par les lois luxembourgeoises et constituée sous la forme légale d'une société en commandite par actions.

La Société accomplira toutes les activités liées à son statut d'associé gérant commandité de la SICAV-SIF.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec toutes les matières décrites ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est sis à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil de gérance, peut décider la constitution de succursales, de filiales et d'autres bureaux situés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du conseil de gérance.

Si le conseil de gérance, estime que des événements politiques ou militaires extraordinaires interviennent ou imminents sont de nature à gêner le déroulement normal des activités de la Société là où la Société a son siège social, ou à entraver les communications entre le siège social et des personnes se trouvant à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la disparition complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires seront sans effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert temporaire, restera une société de droit luxembourgeois.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital de la Société est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000) représenté par cent cinquante mille (150.000) parts d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra être modifié à tout moment par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront proposées prioritairement aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital représenté par leurs parts sociales.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part. Les copropriétaires indivis désigneront un représentant unique qui les représentera auprès de la Société.

Art. 8. Les parts de la Société sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des nouveaux associés que sous réserve de l'accord des autres associés, donné en assemblée générale à la majorité des trois quarts du capital social.

Le cédant et le cessionnaire conviendront du prix de transfert des parts. Celui-ci pourra également être déterminé par un expert indépendant désigné par les parties.

En cas de décès, les parts de l'associé décédé ne peuvent être cédées à de nouveaux associés qu'avec l'accord des autres associés, donné en assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital social. Toutefois, cet accord n'est pas requis si les parts sont cédées aux ascendants ou aux descendants du conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, la privation des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité d'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Les créanciers, les cessionnaires ou les héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens ou les documents de la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser toutes opérations compatibles avec l'objet de la Société.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui (i) le(s) nomme en tant que Gérant et (ii) fixe sa/leur rémunération et la durée de son/leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, sans motif particulier.

La Société est dirigée par un conseil de gérance composé à tout moment d'au moins trois (3) Gérants nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est liée par la signature conjointe de deux Gérants.

Cependant, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant, pour les actes relatifs à sa gestion journalière, i.e. n'excédant pas le montant de EUR 20.000.- (vingt mille euros).

Sous réserve de l'accord du conseil de gérance, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 12. Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Si un président a été désigné, il présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance. Le conseil de gérance désigne, le cas échéant, un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'est pas nécessairement un gérant, qui sera chargé de la rédaction des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. Les séances du conseil de gérance se tiennent au siège social de la Société, sauf indication contraire dans l'avis de convocation.

Les gérants doivent être convoqués par écrit à toute séance du conseil de gérance avec un préavis d'au moins trois (3) jours ouvrables sur la date prévue pour la séance, sauf urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence seront indiquées sur l'avis. Il peut être renoncé à cet avis par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale n'est pas nécessaire pour convoquer un conseil de gérance à une heure et en un lieu qui avaient été fixés par une résolution antérieure adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis n'est requis si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la séance du conseil de gérance ou pour approuver une résolution consignée par écrit et approuvée et signée par tous les membres du conseil de gérance.

Un gérant peut intervenir à une séance du conseil de gérance par le biais d'un autre gérant qu'il nomme en qualité de mandataire par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Un gérant peut participer à une séance du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la séance de s'entendre les uns les autres. La participation à une séance par le biais de ces moyens équivaut une participation en personne.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire, les membres exprimant leur accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble des circulaires constituera le procès-verbal faisant preuve de la résolution.

Art. 13. Le procès-verbal d'une séance du conseil de gérance est signé par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné ou, en son absence, par le vice-président, ou par la signature conjointe de l'un des Gérants. Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou dans d'autres circonstances doivent être signés par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné ou par la signature conjointe de l'un des Gérants ou encore par la personne désignée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès ou la démission d'un gérant pour quelque raison que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants n'encourent, en raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle au titre des engagements pris régulièrement au nom de la Société. En leur qualité de mandataires ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le conseil de gérance peut établir un ou plusieurs comités internes et détermine leur composition ainsi que leurs tâches spécifiques et la rémunération de ses membres.

D. Décisions de l'Associé Unique - Décisions collectives des Associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le du nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égale au nombre de parts qu'il détient ou qu'il représente.

Art. 18. A moins qu'une majorité plus importante soit requise en vertu des présents statuts, les décisions collectives sont adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La modification des statuts exige l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Le cas échéant, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés, conformément aux dispositions de la Section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée.

E. Exercice fiscal - Comptes annuels - Distribution des profits

Art. 20. L'exercice de la Société commence le premier janvier (1^{er}) et s'achève le trente et un décembre (31) de la même année.

Art. 21. Les comptes sont arrêtés au trente et un (31) décembre de chaque année et le conseil de gérance prépare un inventaire présentant une estimation de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut vérifier l'inventaire et le bilan au siège de la Société.

Art. 22. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est affecté à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde peut être affecté librement par les associés. Le solde peut être affecté à la distribution par l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance, peut distribuer un acompte sur dividende dans la mesure où des fonds suffisants existent.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement des associés, nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur mandat et leurs honoraires. Sauf décision contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif après déduction du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Toute question qui n'est pas régie par les présents statuts est régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ayant rédigé les statuts de la Société, déclarent souscrire toutes les parts sociales comme suit:

Associés	Parts	Montant en EUR
a) ANICOM Gestion ET PARTICIPATION SCA	145.833	145.833
b) Monsieur Rodolphe CLEENERWERCK De CRAYENCOUR	4.167	4.167
Total:	150.0000.-	

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2014.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit supportés par la Société pour les besoins de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.500.-.

Résolutions

Les personnes susvisées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquées, ont adopté aussitôt les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
2. Sont nommés, pour une durée illimitée:

Gérant de la Société:

Monsieur Rodolphe CLEENERWERCK de CRAYENCOUR, avec adresse professionnelle à B-1200 Bruxelles, boulevard Brand Whitlock, 66, né à Anderlecht, le 11 juillet 1983,

- Gérant de la Société:

Monsieur Philippe de SPIRLET, avec adresse professionnelle B 1040 Bruxelles, Avenue de Tervuren, 72, né à Uccle, le 3 juillet 1969,

- Gérant de la Société:

Monsieur Emmanuel VAN RILLAER, avec adresse professionnelle à L-1471 Luxembourg, 69, route d'Esch, né à Etterbeek, le 13 août 1970,

- *Gérant de la Société:*

Monseigneur Jean-Baptiste de LOOZ-CORSWAREM, avec adresse professionnelle à B-1170 Bruxelles, boulevard du Souverain, 25, né à Lobbes, le 11 janvier 1971,

- *Gérant de la Société:*

Mr Bertrand GOURDAIN, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, né à Gouvieux (F), le 21 avril 1973.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que, à la demande des parties comparantes susvisées, le présent acte authentique est rédigé en anglais et suivi de sa traduction en français; en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version en anglais prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. GOURDAIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55799.

Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173307/390.

(130210811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Samsalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.005.

L'an deux mille treize, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «SAMSALUX S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 141.005, constituée suivant acte notarié du 7 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2203 du 10 septembre 2008. Les statuts ont été modifiés suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 janvier 2013, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1027 du 30 avril 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Cornelia METTLEN, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, avec effet immédiat.
2. Limitation de la durée du mandat des administrateurs et modification subséquente de l'article quatre (4) dernière phrase du premier alinéa et deuxième alinéa des statuts;
3. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de limiter la durée du mandat des administrateurs à 3 ans.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article quatre (4) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. (deuxième alinéa). «Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser trois ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

L'Assemblée Générale décide également de supprimer la dernière phrase du premier alinéa de l'article quatre (4) des statuts qui est rédigée comme suit: «Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.»

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes,
et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. METTLEN, A. BURUS, D. MATTUCCI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14429. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013156297/56.

(130191361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Bellevue Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 181.434.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par la présente une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familiale et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société a pour dénomination Bellevue Investments S.A., SPF.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les

certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce; (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange; (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques; (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) La première année sociale commence à la date d'incorporation de la société et prendra fin le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2014.

Souscription - Libération

Toutes les actions ont été souscrites par Alexandre TASKIRAN., pré-qualifié.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Frais

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de trois mille cinq cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt, l'actionnaire unique par son représentant susnommé a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateur de la Société: Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

Monsieur Nicolas MILLE employée privée, né à Antony (France), le 8 février 1978, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

3. Est nommé commissaire de la Société:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 86995.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés sera fixée à six ans.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en français suivi par une version anglaise. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of October.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Theres appeared:

Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlentbach, here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him, which after being signed "ne varietur" by the appearing and the officiating notary, shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, acting as said before, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a public limited company ("société anonyme") which it declares to have established as follows:

Art. 1. There is hereby established a public limited company ("société anonyme") (the "Company") which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated May 11, 2007 introducing the family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) and by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

The Company will exist under the name of Bellevue Investments S.A., SPF

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialised, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorseable or not and regardless of their governing law.

Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty one thousand euros (31.000,- EUR), represented by three thousand and one hundred (3,100) shares with a par value of ten euros (10,- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on 1 January and closes on 31 December of the same year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Thursday of May at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2013.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2014.

Subscription - Payment

All the shares have been subscribed by Alexandre TASKIRAN, prenamed.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty one thousand Euro (31.000,- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at three thousand five hundred Euro.

Decisions of the sole shareholder

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

2.- The following have been appointed as director of the company:

Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24th April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- M. Noeleen Nicolas MILLE, private employee, born at Antony (France), on the 8th February 1978, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The public limited company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B 86995.

4.- The Company's registered office shall be at L-2168 Luxembourg, 126, rue de Mühlenbach.

5.- The term of office of the director and the statutory auditor shall be for six years.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2013. Relation GRE/2013/4359. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013155809/275.

(130191245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

King Highway Corporations S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 181.404.

—
STATUTS

L'an deux mille treize,

Le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

D.A.L. Holding S.A., SPF, société anonyme, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 17995.

Laquelle comparante est ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 29 octobre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «King Highway Corporations S.A., SPF» (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'ad-

ministration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000.-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le deuxième mercredi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou pour toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par:

- (i) la signature individuelle de l'administrateur unique, ou
- (ii) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société, ou
- (iii) la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière de la société, ou
- (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 15. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

Art. 17. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 8. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Droit applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription

Toutes les mille (1.000) actions ont été souscrites par D.A.L. Holding S.A., SPF, préqualifiée.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille trois cents Euros (2.300,- €).

Résolutions de l'associé unique

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Thierry HELLERS, ayant son adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg;

- Monsieur Gernot KOS, ayant son adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg;
- Monsieur Charles ALTWIES, ayant son adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

G.T. Fiduciaires S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 121820.

4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2018.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2034. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155421/204.

(130190619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Jan-Haus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 110.466.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Jan-Haus SA

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013164208/13.

(130200914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Arazi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.782.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty fifth day of October,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held the extraordinary general meeting of the sole shareholder (as defined hereinafter) of Arazi S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, formed pursuant to a notarial deed enacted on 02 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1710 on 28 July 2011.

The Company is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 160 782 with a capital of twelve thousand seven hundred fifty Euro (EUR 12,750.-).

The articles of association of the Company have been amended for the last time by Notary Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, pursuant to a notarial deed enacted on 08 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1763 on 13 July 2012 (the Articles of Association).

There appeared

QGOG Constellation S.A., a public limited liability company (société anonyme), a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.424 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

I.- That the agenda of the meeting is the following:

- 1) To approve the appointment of managers of two different classes;
- 2) Amendment of the Article 14 and 17 of the Company's Articles of Association in order to modify the current board structure into a board of Class A and Class B Managers;
- 3) To approve the resignation of Lux Business Management S.à r.l. as manager of the Company;
- 4) To approve the appointments of the following managers for an indefinite period:
 1. Leduvy de Pina Gouvea Filho, born on 29 June 1954 in Rio de Janeiro-RJ, Brazil, residing professionally at Av. Presidente Antonio Carlos n° 51 - 5th floor, Rio de Janeiro, Brazil, 20020-010, class A manager;
 2. Guilherme Ribeiro Vieira Lima, born on 03 May 1956 in Rio de Janeiro-RJ, Brazil, residing professionally at Av. Presidente Antonio Carlos n° 51 - 5th floor, Rio de Janeiro, Brazil, 20020-010, class A manager;
 3. Claudia Mathias Bueno Hesse, born on 01 October 1964 in Rio de Janeiro-RJ residing professionally at Av. Presidente Antonio Carlos n° 51 - 5th floor, Rio de Janeiro, Brazil, 20020-010, class A manager;
 4. Peter van Opstal, born on 12 February 1969 in Zwijndrecht, The Netherlands, residing professionally at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, class B manager;
 5. Onno Bouwmeister, born on 26 January 1977 in Maarssen, The Netherlands, residing professionally at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, class B manager; and
 6. Sébastien Gaddini, born on 12 July 1980 in Marseille, France, residing professionally at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, class B manager.
- 5) Miscellaneous.

II.- That all one hundred and two (102) shares of the total subscribed capital of TWELVE THOUSAND SEVEN HUNDRED EUROS (EUR 12,750) are represented at the meeting. The Sole Shareholder holds all shares in the share capital of the Company, so that no convening notices were necessary.

III.- That the present meeting, representing the totality of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the current Articles of Association in order to provide for a board of managers composed of class A and class B managers.

Second resolution

To effect the previous resolution the Sole Shareholder resolves to amend Article 14 and Article 17 of the Articles of Association such that they will henceforth have the following wording:

" **Art. 14. Manager(s), Board of Managers.** The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

The class B managers shall be elected from candidates who shall be residents of or have their place of work in the Grand Duchy of Luxembourg; the class A managers shall be elected from candidates who need not be residents of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Managers need not be shareholders. Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers. The Company shall be bound by the joint signature of any three managers provided that where two separate classes of managers have been appointed the signature of at least one manager of each class is required.

The board of managers may confer special powers for determined matters to one or more proxyholders, who need not be shareholders.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignation of Lux Business Management S.a.r.l. as a manager and, to the extent legally possible, gives it full and complete discharge for the exercise of its mandate from the date of appointment until today.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves:

- 1) to appoint the following persons as class A managers of the Company for an indefinite period:
 - Leduvy de Pina Gouvea Filho, born on 29 June 1954 in Rio de Janeiro-RJ, Brazil, residing professionally at Av. Presidente Antonio Carlos n° 51 - 5th floor, Rio de Janeiro, Brazil, 20020-010;

- Guilherme Ribeiro Vieira Lima, born on 03 May 1956 in Rio de Janeiro-RJ, Brazil, residing professionally at Av. Presidente Antonio Carlos n° 51 - 5th floor, Rio de Janeiro, Brazil, 20020-010;

- Claudia Mathias Bueno Hesse, born on 01 October 1964 in Rio de Janeiro-RJ residing professionally at Av. Presidente Antonio Carlos n° 51 - 5th floor, Rio de Janeiro, Brazil, 20020-010,;

2) to appoint the following persons as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Peter van Opstal, born on 12 February 1969 in Zwijndrecht, The Netherlands, residing professionally at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Onno Bouwmeister, born on 26 January 1977 in Maarssen, The Netherlands, residing professionally at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Sébastien Gaddini, born on 12 July 1980 in Marseille, France, residing professionally at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Nothing else being on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt cinquième jour d'octobre,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société «Arazi S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 2 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1710 du 28 juillet 2011.

La Société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 160 782 avec un capital social de DOUZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE Euro (EUR 12,750.-).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte dressé en date du 8 juin 2012 par le notaire Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1763 du 13 juillet 2012.

A comparu

QGOG Constellation S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 163.424 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et du notaire instrumentant, restera annexée à cet acte aux fins de l'enregistrement.

I.- L'ordre du jour est le suivant:

1) Approuver la nomination de gérants de deux classes différentes;

2) Modification des articles 14 et 17 des Statuts de la Société afin de modifier la structure actuelle du conseil de gérance a en un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de classe B

3) Approuver la démission de Lux Business Management S.à r.l. en tant que gérant de la Société;

4) Approuver la nomination des gérants suivant pour une période indéterminée:

1. Leduy de Pina Gouvea Filho, né le 29 juin 1954 à Rio de Janeiro-RJ, Brésil, ayant sa résidence professionnelle à Av. Presidente Antonio Carlos n° 51 - 5th floor, Rio de Janeiro, Brazil, 20020-010, gérant Classe A;

2. Guilherme Ribeiro Vieira Lima, né le 03 mai 1956 à Rio de Janeiro-RJ, Brésil, ayant sa résidence professionnelle à Av. Presidente Antonio Carlos n° 51 - 5th floor, Rio de Janeiro, Brazil, 20020-010, gérant Classe A;

3. Claudia Mathias Bueno Hesse, née le 01 octobre 1964 à Rio de Janeiro-RJ, ayant sa résidence professionnelle à Av. Presidente Antonio Carlos n° 51 - 5th floor, Rio de Janeiro, Brésil, 20020-010, gérant Classe A;

4. Peter van Opstal, né le 12 février 1969 à Zwijndrecht, Pays-Bas, ayant sa résidence professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant Classe B;

5. Onno Bouwmeister, né le 26 janvier 1977 à Maarssen, Pays-Bas, ayant sa résidence professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant Classe B; et

6. Sébastien Gaddini, né le 12 juillet 1980 à Marseille, France, ayant sa résidence professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant Classe B.

5) Divers.

II.- Que les cent deux (102) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de DOUZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE Euros (EUR 12,750) sont représentées à la présente assemblée. L'Associé Unique possède toutes les parts sociales dans le capital social de la Société de sorte que les convocations ne sont pas nécessaires.

III.- Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Associé Unique prend alors les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer les statuts actuels afin de prévoir un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de gérants de classe B.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier les articles 14 et 17 des statuts actuels de la Société de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 14. Gérants, Conseil de Gérance.** Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux catégories différentes, c'est-à-dire un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les gérants de classe B sont élus parmi des candidats qui doivent être résidents ou avoir leur lieu de travail au Grand-Duché de Luxembourg; les gérants de classe A seront élus parmi des candidats qui ne sont pas nécessairement des résidents du Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants ne doivent pas être associés. Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou l'assemblée des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale.»

« **Art. 17. Représentation de la Société - Délégation de pouvoirs.** La Société sera engagée par les signatures conjointes de trois gérants à condition que lorsque deux classes de gérants ont été nommées, la signature d'au moins un gérant de chaque classe est requise.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Lux Business Management S.à r.l. en tant que gérant et, dans la limite de ce qui est légalement possible, de lui donner décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat de la date de sa nomination jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide:

1) de nommer les personnes suivantes gérants de classe A pour une durée indéterminée:

- Leduy de Pina Gouvea Filho, né le 29 juin 1954 à Rio de Janeiro-RJ, Brazil, ayant sa résidence professionnelle à Av. Presidente Antonio Carlos n° 51 - 5th floor, Rio de Janeiro, Brésil, 20020-010;

- Guilherme Ribeiro Vieira Lima, né le 03 mai 1956 à Rio de Janeiro-RJ, Brazil, ayant sa résidence professionnelle à Av. Presidente Antonio Carlos n° 51 - 5th floor, Rio de Janeiro, Brésil, 20020-010;

- Claudia Mathias Bueno Hesse, née le 01 octobre 1964 à Rio de Janeiro-RJ ayant sa résidence professionnelle à Av. Presidente Antonio Carlos n° 51 - 5th floor, Rio de Janeiro, Brésil, 20020-010;

2) de nommer les personnes suivantes gérants de classe B pour une durée indéterminée:

- Peter van Opstal, né le 12 février 1969 à Zwijndrecht, The Netherlands, ayant sa résidence professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Onno Bouwmeister, né le 26 janvier 1977 à Maarssen, The Netherlands, ayant sa résidence professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Sébastien Gaddini, né le 12 juillet 1980 à Marseille, France, ayant sa résidence professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49750. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155128/194.

(130190455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Origante Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 181.436.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

«STRATEGO TRUST S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 81625, ici représenté par Madame Sara LECOMTE, employée privée, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui-délivrée à Luxembourg en date du 29 octobre 2013.

Laquelle procuration restera annexée aux présentes, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant, représenté tel qu'indiqué, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une Société Anonyme de gestion de Patrimoine Familiale qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par l'actionnaire unique une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination d'«ORIGANTE INVESTMENTS S.A., SPF».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet unique de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation des actifs financiers, dans le sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, ainsi que des fonds de trésorerie et des actifs de toute nature détenus sur un compte en banque, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Les actifs financiers en fonction de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière consistant en (a) toutes valeurs mobilières, y compris, en particulier, les actions et autres titres équivalents à des actions, les actions d'organismes de placement collectif, les obligations et les titres obligataires et/ou tout autre document attestant de créance sous toutes formes, les certificats de dépôt, billets à ordre et lettres de change; (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, des obligations et des titres obligataires et les autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange; (c) les instruments financiers à terme et de valeurs mobilières donnant le droit à un règlement en espèces (à l'exception des instruments de paiement), y compris instruments du marché monétaire; (d) tout autre titre représentant des droits de

propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tout instrument sous-jacent (qu'ils soient liés à des indices, matières premières, métaux précieux, produits alimentaires, métaux, matières premières ou autres biens ou risques); (f) toute réclamation relative à des points énumérés aux points (a) à (e) et tout droit sur ces éléments ou qui leur sont liés, si ces instruments sont matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par voie de crédit sur un compte ou par voie de négociation, les instruments au porteur ou titres nominatifs, endossables ou non, et ce, quelle que soit la loi applicable.

La Société peut prendre toutes mesures de contrôle, peut effectuer toutes opérations, que la Société jugera utiles à l'accomplissement de son objet, sous réserve que la Société ne s'imisce pas dans la gestion de ses sociétés de participations, au sens de la Loi sur les SPF.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après. Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé
ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L' «Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant aux moins dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont nommés administrateurs:
 - Monsieur Pierre GOFFINET, employé privé, demeurant professionnellement 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - Monsieur Dominique FONTAINE, employé privé, demeurant 78, rue du Castel B-6700 Arlon; et,
 - Monsieur Miguel REYNDERS, employé privé, demeurant 76, route de Luxembourg L-4972 Dippach.
3. Est nommée commissaire aux comptes: Stratego International S.à r.l, une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous section B numéro 45163.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2019.
5. Le siège social de la société est fixé au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49736. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156203/208.

(130191321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

CS Investment Funds 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 89.370.

Le conseil d'administration de CS Investment Funds 3 a décidé de co-opter M. Josef H.M. Hehenkamp en tant que nouveau membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 15 novembre 2013, en remplacement de M. Lars Dieterle.

Il est par ailleurs noté que l'adresse de M. Luca Diener doit se lire Kalandergasse 4, CH-8070 Zurich et non Kalandergasse 4, CH-8405 Zurich.

Le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration

Kalandergasse 4, CH-8070 Zurich

- Josef H.M. Hehenkamp, Membre du Conseil d'Administration

Kalanderplatz 1, CH-8045 Zurich

- Rudolf Kömen, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Fernand Schaus, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2013161881/26.

(130198868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

BlueBay Direct Lending I Co-Invest A Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 135.898,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 180.301.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BlueBay Direct Lending Fund I (Co-Invest A), LP, represented by the General partner "BlueBay Direct Lending I General Partner Limited", both incorporated under the laws of Guernsey, having their registered office at Carinthia House, 9 - 12 The Grange, St Peter Port, Guernsey, GY1 4BF,

duly represented by Annick Braquet, professionally residing in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy established on October 14, 2013.

The said proxy, "initialled ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of BlueBay Direct Lending I Co-Invest A Investments (Luxembourg) S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 180 301) (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 13 September 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution:

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and twenty-three thousand three hundred and ninety-eight Euro (EUR 123,398.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to one hundred and thirty-five thousand eight hundred and ninety-eight

Euro (EUR 135,898.-) by the issue of one hundred and twenty-three thousand three hundred and ninety-eight (123,398) new shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-)

The one hundred and twenty-three thousand three hundred and ninety-eight (123,398) new shares are subscribed by the sole shareholder, BlueBay Direct Lending Fund I (Co-Invest A), LP, duly represented as there above mentioned.

The one hundred and twenty-three thousand three hundred and ninety-eight (123,398) new shares have been fully paid up in cash by the sole shareholder so that the total sum of one hundred and twenty-three thousand three hundred and ninety-eight Euro (EUR 123,398.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution:

As a result of the foregoing resolution, the first sentence of Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company shall be amended and henceforth read as follows:

"The share capital of the Company is fixed at one hundred and thirty-five thousand eight hundred and ninety-eight Euro (EUR 135,898.-) represented by one hundred and thirty-five thousand eight hundred and ninety-eight (135,898) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each".

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 1,700.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mille treize, le vingt-cinq octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BlueBay Direct Lending Fund I (Co-Invest A), LP, représenté par son associé commandité BlueBay Direct Lending Fund I General Partner Limited, tous deux organisés selon les lois de Guernesey, ayant leur siège social à Carinthia House, 9 - 12 The Grange, St Peter Port, Guernsey, GY1 4BF,

dûment représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 octobre 2013.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de BlueBay Direct Lending I Co-Invest A Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 180 301) (la "Société"), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, a requis le notaire instrumentant de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 123.398,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à cent trente-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 135.898,-) par l'émission de cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (123.398) parts sociales nouvelles, chacune d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-).

Les cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (123.398) parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associé unique, BlueBay Direct Lending Fund I (Co-Invest A), LP, représenté comme dit ci-avant.

Les cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (123.398) parts sociales nouvelles ont été entièrement libérées en espèces par l'associé unique, de sorte que la somme de cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 123.398,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, la première phrase de l'article 6 des Statuts de la Société sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cent trente-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-huit Euro (EUR 135.898,-) représenté par cent trente-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (135.898) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 1.700,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49478. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156485/101.

(130191998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Mace Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.513.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of the month of October.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of Mace Acquisitions S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 164.513, incorporated by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette on 11 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 21 December 2011, number C-3144.

The Meeting was presided over by Mrs Nathalie CHEVALIER, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Tina STARKER, private employee, professionally residing in Luxembourg.

Mrs Tina STÄRKER, private employee, professionally residing in Luxembourg was elected as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. This list and the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. All shareholders represented have declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the Meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items on the agenda.

III. It appears from the attendance list that all the two hundred fifty thousand (250,000) Shares in issue are represented at the Meeting so that the Meeting is duly constituted, is quorate and may validly deliberate on the agenda set out below:

- 1) Decision on the liquidation of the Company;
- 2) Appointment of Fides (Luxembourg) S.A. as liquidator and determination of the powers of the liquidator.

After the foregoing has been approved the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Meeting resolved to appoint Fides (Luxembourg) S.A., a société anonyme, with registered office in 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 41.469 as liquidator.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the Meeting. The Meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Meeting if such authorisation is required by law.

The Meeting resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and the liquidator may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under his responsibility, all or part of his powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The Meeting resolved that the liquidator may bind the Company under his sole signature.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of inconsistencies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the Members of the Bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-unième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale des associés (l'«Assemblée») de Mace Acquisitions S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.513, constituée suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 11 octobre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), du 21 décembre 2011 numéro C-3144.

L'Assemblée a désigné Mme Nathalie CHEVALIER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme président.

Mme Tina STÄRKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg a été nommé secrétaire.

Mme Tina STÄRKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été nommé scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné.

Les procurations signées ne varietur par les parties comparantes resteront annexées au présent document pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Tous les associés représentés ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemble générale et ont renoncé à leurs droits à un avis de convocation y relatif, de sorte que l'assemblée générale peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales sont représentées et que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour fixé ci-dessous:

1) Décision concernant la liquidation de la Société;

2) Nomination de Fides (Luxembourg) S.A. comme liquidateur et fixation des pouvoirs du liquidateur.

Ayant approuvé ce qui précède, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

L'Assemblée a décidé de nommer Fides (Luxembourg) S.A. société anonyme avec siège social à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469 en tant que liquidateur.

L'Assemblée a décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée). L'Assemblée a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à signer les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation spéciale de l'Assemblée dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

L'Assemblée a décidé de dispenser le liquidateur de dresser un inventaire et le liquidateur peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des actes ou contrats spécifiques.

L'Assemblée a décidé que le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les textes français et anglais.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. CHEVALIER, T. STÄRKER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 octobre 2013. Relation: DIE/2013/13164. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 08 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156118/109.

(130191015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Antin Infrastructure Partners II SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 179.618.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Antin Infrastructure Partners II SICAV-SIF, (the Meeting), a société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisée (SICAV – SIF) subject to the Luxembourg act of 13 February 2007 on SIFs, as amended (2007 Act), organised under the form of a société en commandite par actions, having its registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179618 and whose articles of association (the Articles) have never been amended. The Company was incorporated on 19 July 2013 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°2455 on 4 October 2013.

The Meeting is opened at 2pm with Benjamin Bada, residing professionally in Luxembourg as chairman. The chairman appoints Benoit Kelecom, residing professionally in Luxembourg, as secretary and scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the proxyholder and all the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities after having been signed ne varietur by the proxyholder of the shareholders, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The Shareholders, represented as stated above, request the undersigned notary to record the following:

I. the agenda of the Meeting is as follows:

1. waiver of the convening notices;

2. amendment of article 1 of the Articles;
3. amendment of paragraphs 1 and 2 of article 20 of the Articles;
4. amendment of paragraph 8 of article 25 of the Articles; and
5. miscellaneous.

II. That it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that all shares are represented at the Meeting, which is thus duly constituted. Therefore, the Meeting may validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

After due deliberation, the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to add the following definition in article 1 of the Articles:

“ **Art. 1.** Definitions Indemnified Person means the General Partner, the Partnership GP, the Partnership Manager (as defined in the Issue Document) or any of their Associates, any Indemnified Individual and any Shareholder that has appointed a representative to the Investors’ Committee but solely in respect of their appointment of such representative”.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the paragraphs 1 and 2 of article 20 of the Articles, so that they shall from now on read as follows:

“ **Art. 20. Liability and Indemnification.**

20.1 None of the Indemnified Persons shall have any liability for any loss to the Company or the Shareholders arising in connection with the services to be performed under or pursuant to this Issue Document, the Articles or under or pursuant to any management agreement or other agreement relating to the Company or in respect of services as a Nominated Director or member of the Investors’ Committee or which otherwise arise in relation to the operation, business or activities of the Company save in respect of any matter resulting from such Indemnified Person’s fraud, gross negligence, wilful misconduct or from a criminal offense, or substantial material breach of this Issue Document causing a material adverse effect to the Shareholders or the Company, in each case as determined by a final determination by an appropriate court of law, provided that a member of the Investor’s Committee shall not be liable to the Company or Shareholders pursuant to this section so long as they act in good faith, and provided further that this article 20 does not exclude or limit any liability of the General Partner or any Indemnified Individual that may not, under FSMA, the 1915 Law, 2007 Law or generally applicable law be excluded or limited.

20.2 The Company agrees to indemnify and hold harmless out of Total Company Assets the Indemnified Persons against any and all liabilities, actions, proceedings, claims, costs, demands, damages and expenses (including legal fees) incurred or threatened arising out of or in connection with or relating to or resulting from the Indemnified Person being or having acted as a managing general partner (associé-gérant-commandité) or other circumstance relating to or resulting from the exercise of its powers as a managing general partner (associé-gérant-commandité) or from the provision of services to or in respect of the Company or under or pursuant to any management agreement or other agreement relating to the Company or in respect of services as a Nominated Director, or member of the Investors’ Committee or which otherwise arise in relation to the operation, business or activities of the Company, to the extent that they are not indemnified in relation to the relevant acts or omissions by the Partnership or a Parallel Fund (as defined in the Issue Document), provided however that any Indemnified Person shall not be so indemnified with respect to any matter resulting from their fraud, gross negligence, wilful misconduct or from a criminal offense, or substantial material breach of this Issue Document causing a material adverse effect to the Shareholders or the Company, in each case as determined by a final determination by an appropriate court of law, provided that a member of the Investors’ Committee (and the Shareholder that appointed them) shall be indemnified pursuant to this section so long as they act in good faith, and provided further that this article 20 does not exclude or limit any liability of the General Partner or any Indemnified Individual that may not, under FSMA, the 1915 Law, the 2007 Law or generally applicable law be excluded or limited.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend paragraph 8 of article 25 of the Articles, so that it shall from now on read as follows:

“ **Art. 25. Application of income and Capital proceeds.**

25.8 Any Shareholder not wishing to receive securities by way of a distribution in specie pursuant to this section may require the General Partner (or its nominee) to retain the Shareholders’ proportion of the Investment to be distributed in specie pursuant to this section and on behalf of the Shareholder use its reasonable endeavours to dispose of such

securities and distribute the net proceeds of such disposal to the Shareholder. Any such Investment held by the General Partner (or its nominee) shall cease to be Company Assets and shall be deemed to have been distributed in specie to the relevant Shareholder in accordance with the terms of this article 25 and the Issue Document. The relevant Shareholder shall be responsible for all reasonable costs or expenses associated with the General Partner (or its nominee) holding and disposing of such securities.”

Statement - Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of the Conversion, is approximately evaluated at EUR 1,500.-

There being no further business on the agenda, the chairman adjourns the Meeting at 2.30 pm.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: B. BADA, B. KELECOM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49482. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156436/104.

(130191847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

F.07 Peintures et Façades, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 122.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.07 PEINTURES ET FACADES SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013163459/11.

(130200007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Sella Capital Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.386.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of November.

Before the undersigned Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of SELLA Capital Management, (the "Company") an investment company with variable capital (Société d'Investissement à Capital Variable), having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 96 386 and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed dated 24 October 2003 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 8 November 2003 under number 1173. The articles have been amended on 27 April 2004, such amendment having been published in the Mémorial on 5 August 2004, under number 805.

The extraordinary general meeting of shareholders is at 9.00 a.m. by Mirko La Rocca, employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Anne Marie Pezzo, employee, professionally residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting of shareholders elects as scrutineer Mirko La Rocca, employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting of shareholders having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. To amend article 1 to replace the reference to the law of 20 December 2002 by a reference to the law of 17 December 2010.
2. To delete the last sentence of the second paragraph of article 5, it having become outdated.
3. To insert a new paragraph to article 6 to provide the possibility for the board of directors of the Company to proceed to a split of the Company's shares.
4. To amend (i) the second paragraph of section A) of article 12 to clarify that unclaimed liquidation monies will be deposited immediately at the Caisse de Consignation, (ii) the first and second paragraphs of section B) of article 12 in order to conform to the provisions on mergers of the law of 17 December 2010, (ii) section B) of article 12 to include a new paragraph relating to the situation where the Company would be merged and disappear and (iv) to delete the last paragraph of section B) of article 12 relating to mergers with contractual type funds.
5. To add two suspension events to those listed in article 14, namely to provide for a possible suspension in case of a merger and in case the net asset value calculation is suspended at the level of the master fund should the Company launch feeder funds in the future.
6. To amend article 15 to provide that a convening notice will be sent to registered shareholders at least 8 days in advance of the meeting.
7. To amend article 19 (i) to replace the reference to directive 93/22/EEC by a reference to the directive 2004/39/EC and to replace the references to directive 85/611/EEC by references to directive 2009/65/EC and (ii) to include two new paragraphs at the end of section (5) of article 19 relating to the possibility of one sub-fund of the Company to invest into another sub-fund of the Company and the creation of feeder sub-funds respectively.
8. To amend article 22 to clarify that there is no conflict of interest for a director if the transaction he could have a conflict in is effected under normal market conditions.
9. To delete the references to the first accounting year and the first accounting period in article 27, those having become outdated.
10. To decide that the restated articles of the Company be solely drafted in English and be not followed by a French translation.
11. a convening notice reproducing the above agenda was published on 27 September 2013 and on 14 October 2013 in the Mémorial, in the "Luxemburger Wort" and in the "Tageblatt" as it appears from the publication proofs presented to the bureau of the Meeting and the notice has been sent out to the registered shareholders by simple mail on 27 September 2013.

III. It appears from the attendance list, that out of 666,718,4951 shares in circulation, 22,422.6906 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

The Chairman informs the meeting that a first extraordinary general meeting had been convened with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, for 23 September 2013 and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained.

In accordance with article 67-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, the present meeting may thus deliberate validly no matter how many shares are present or represented

After deliberation the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company resolves the following:

First resolution

The general meeting decides to amend article 1 to read as follows:

"Pursuant to the present Articles of incorporation (hereinafter "the Articles"), a "Société anonyme" has been incorporated as a "Société d'Investissement à Capital Variable" (SICAV) under Part 1 of the Law of 17th December 2010, as subsequently amended, relating to undertakings for collective investment (hereinafter "the Law"), under the name "SELLA CAPITAL MANAGEMENT"."

This resolution was passed by 22,422.6906 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions.

Second resolution

The general meeting decides to delete the last sentence of the second paragraph of article 5, so that the second paragraph of article 5 shall read as follows:

"At any time, the share capital of the Company shall be equal to the total net asset value of the different sub-funds of the Company. The minimum share capital of the Company shall be as provided by law the equivalent of EUR 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand euro)".

This resolution was passed by 22,422.6906 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions.

Third resolution

The general meeting decides to insert a new paragraph to article 6 (after the 15th paragraph) reading as follows:

"The Board of Directors may decide to split the shares of a class/category by issuing additional shares to the shareholders concerned which shall be allotted as fully paid up shares by the Board of Directors to such shareholders, in accordance with the split ratio as determined by the Board of Directors."

This resolution was passed by 22,422.6906 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions.

Fourth resolution

The general meeting decides to amend sections A) and B) of article 12 so that they read as follows:

"A) In the event that for any reason whatsoever, the value of assets of a sub-fund should fall down to such an amount considered by the Board of Directors as the minimum level under which the sub-fund may no longer operate in an economic efficient way, or in the event that a significant change in the economic or political situation impacting such sub-fund should have negative consequences on the investments of such sub-fund or when the range of products offered to clients is rationalized, the Board of Directors may decide to conduct a compulsory redemption operation on all shares of a sub-fund, a class or category of shares, at the net asset value per share applicable on the Valuation Day, the date on which the decision shall come into effect (including effective prices and expenses incurred for the realisation of investments). The Company shall send a notice to the shareholders of the relevant sub-fund, class or category of shares before the effective date of compulsory redemption. Such notice shall indicate the reasons for such redemption as well as the procedures to be enforced: registered shareholders shall be informed in writing and bearer shareholders shall be informed by the Company by means of advertisement in newspapers as determined by the Board of Directors. Unless otherwise stated by the Board of Directors, shareholders of such sub-fund, category or class of shares may not continue to apply for the redemption or the conversion of their shares while awaiting for the enforcement of the decision to liquidate. If the Board of Directors authorizes the redemption or conversion of shares, such redemption and conversion operations shall be carried out according to the clauses provided by the Board of Directors in the sales documents of shares, free of charge (but including actual prices and expenses incurred for the realisation of the investments, closing expenses and non paid-off setting-up expenses) until the effective date of the compulsory redemption.

The assets that were not distributed to their owners upon redemption shall be deposited with the "Caisse des Consignations" for the account of their rightful assigns.

All redeemed shares shall be cancelled.

B) In circumstances similar to those described in the first paragraph of this Article, the Board of Directors, in the interest of the shareholders and in accordance with the provisions of the Law, shall have the power to merge a sub-fund, class or category of shares with another sub-fund, class or category in the Company. The publication of such decision shall be similar to the one described above in the first paragraph of this Article (such publication shall, in addition, include the characteristics of the new sub-fund, class or category). Every shareholder of the relevant sub-funds, classes or categories shall have the opportunity of requesting the redemption or the conversion of his own shares without any cost during a period of 30 days before the effective date of the merger, it being understood that the merger is effective within five business days after the expiry of the 30 days' period referred to before. At the effective date, the decision shall bind all shareholders who have not used the possibility of requesting the redemption or conversion without any cost.

In the same circumstances as those described in paragraph A) of this Article, the merger of a sub-fund, class or category with another Luxembourg or foreign undertaking for collective investment in transferable securities (UCITS), either of the corporate type or of the contractual type, or with a sub-fund, class or category of such UCITS may be decided by the Board of Directors if this is in the interest of the shareholders of the relevant sub-fund, class or category. Such decision shall be published in the same manner as described above and, in addition, the publication shall include characteristics of the other UCITS or sub-fund, class or category respectively. Such a publication shall be made in accordance with the provisions of the Law 30 days before the date on which the merger becomes effective, it being understood that the merger is effective within five business days after the expiry of the 30 days' period referred to before so as to allow shareholders to request the redemption of their shares without cost. At the effective date, the decision shall bind all shareholders who have not used the possibility of requesting the redemption or conversion without any cost.

A merger having as an effect to make the Company disappear can only be decided by the shareholders of the Company before Notary, the shareholders being able to decide without presence quorum and at the simple majority of the shares represented and voting."

This resolution was passed by 22,422.6906 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions.

Fifth resolution

The general meeting decides to add two suspension events to those listed in article 14 reading as follows:

"(g) following a decision to merge a sub-fund or the Company, if justified with a view to protecting the interest of shareholders; or

(h) in case a sub-fund is a feeder of another UCITS (or a sub-fund thereof), if the net asset value calculation of the master UCITS (or the sub-fund thereof) is suspended."

This resolution was passed by 22,422.6906 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions.

Sixth resolution

The general meeting decides to amend article 15 (12th paragraph) so that it shall read as follows:

"Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors, pursuant to a notice setting forth the location, date, presence and quorum requirements and the agenda, published in accordance with law and sent at least 8 days prior to the meeting to each owner of registered shares at the shareholder's address in the Register."

This resolution was passed by 22,422.6906 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions.

Seventh resolution

The general meeting decides to amend article 19, so that it reads as follows:

"The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine the investment policies to be applied in respect of each sub-fund and the course of conduct of the management of the Company, subject to investment restrictions foreseen by the laws and regulations.

Within all those sub-funds, the Board of Directors may decide that investments be made in all instruments or assets, within the restrictions determined by the Law and regulations in force.

The stock exchanges and regulated markets will be located within any country of Europe, Asia, Oceania, the American continents Australia or Africa.

Within those restrictions, the Board of Directors may decide that the investments of the Company shall be made:

(1) Transferable Securities and Money Market Instruments admitted to or dealt in on a Regulated Market in a Member State of the EU according to the Directive 2004/39/EC;

(2) Transferable Securities and Money Market Instruments dealt in on another market in a Member State of the EU which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public;

(3) Transferable Securities and Money market Instruments admitted to official listing on a stock exchange in a non member State of the EU or dealt in on another market in a non member State of the EU which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public;

(4) Recently issued Transferable Securities and Money Market Instruments, provided that:

- the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a Regulated Market, stock exchange or on another regulated market as described under (1)-(3) above;

- such admission is secured within one year of issue:

(5) Units of UCITS and/or other UCIs within the meaning of Article 1.2. (a) and (b) of Directive 2009/65/EC, whether situated in a Member State of the EU or in a non member State of the EU, provided that:

- such other UCIs are authorised under laws which provide that they are subject to supervision considered by the Regulatory Authority (the "CSSF") to be equivalent to that laid down in Community law, and that cooperation between authorities is sufficiently ensured

- the level of protection for unitholders in such other UCIs is equivalent to that provided for unitholders in a UCITS, and in particular that the rules on assets segregation, borrowing, lending, and uncovered sales of Transferable Securities and Money Market Instruments are equivalent to the requirement of Directive 2009/65/EC;

- the business of the other UCIs is reported in half-yearly and annual report to enable an assessment of the assets and liabilities, income and operation over the reporting period;

- no more than 10 % of the assets of the UCITS or of the other UCIs, whose acquisition is contemplated, can, according to their constitutional documents, in aggregate be invested in units of other UCITS or other UCIs;

A Sub-Fund can, under the conditions provided for in the Law invest in the shares issued by one or several other Sub-Funds of the Company.

Notwithstanding the 10% limit above, the Company can decide, under the conditions provided for in the Law, that a Sub-Fund ("feeder") may invest at least 85% of its assets in units or shares of another UCITS ("master") authorised according to Directive 2009/65/EC (or a sub-fund of such UCITS).

(6) In accordance with the principle of risk spreading, up to 100% of the net assets attributable to each Sub-Fund in transferable securities issued or guaranteed by a Member State of the EU, by its local authorities, by any other Member State of the Organisation for Economic Cooperation and Development ("OECD") or by a public international body of which one or more Member State(s) of the EU are member(s), provided that in the case where the Company decides to make use of this provision, it shall, on behalf of the Sub-Fund created for the relevant category or categories of shares, hold securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than 30% of the net assets attributable to such Sub-Fund;

(7) Deposits with credit institutions which are repayable on demand or have the right to be withdrawn, and maturing in no more than 12 months, provided that the credit institution has its registered office in a Member State of the EU or, if the registered office of the credit institution is situated in a non member State of the EU, provided that it is subject to prudential rules considered by the CSSF as equivalent to those laid down in Community law;

(8) Financial derivative Instruments, i.e. in particular options, futures, including equivalent cash-settled Instruments, dealt in on a Regulated Market or other market referred to in (1), (2) and (3) above, and/or financial derivative Instruments dealt in over-the-counter ("OTC derivative"), provided that:

(i) the underlying consists of Instruments covered by items (1) to (8), financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Fund may invest according to its investment objectives:

- the counterparties to OTC derivatives transactions are institutions subject to prudential supervision, and belonging to the categories approved by the CSSF, and

- the OTC derivatives are subject to reliable and verifiable valuation on a daily basis and can be sold, liquidated or closed by an offsetting transaction at any time at their fair value at the Fund's initiative;

(ii) Under no circumstances shall these operations cause the Fund to diverge from its investment objectives.

(9) Money Market Instruments other than those dealt in on a Regulated Market, as described under items (1) to (4), to the extent that the issuer or the issuer of such instruments is itself regulated for the purpose of protecting investors and saving, and provided that such instruments are:

- issued or guaranteed by a central, regional or local authority or by a central bank of a Member State of the EU, the European Central Bank, the EU or the European Investment Bank, a non member State of the EU or, in case of a Federal State, by one of the members making up the federation, or by a public international body to which one or more Member States belong, or

- issued by an undertaking any securities of which are dealt in, on Regulated Markets referred to in (1), (2) or (3) above, or

- issued or guaranteed by an establishment subject to prudential supervision, in accordance with criteria defined by Community law, or by an establishment which is subject to and complies with prudential rules considered by the CSSF to be at least as stringent as those laid down by Community law; or

- issued by other bodies belonging to the categories approved by the CSSF provided that investments in such instruments are subject to investor protection equivalent that laid down in the first, the second or the third indent and provided that the issuer is a company whose capital and reserves amount to at least ten million euro (10.000.000 euro) and which presents and publishes its annual accounts in accordance with directive 78/660/EEC, is an entity which, within a Group of Companies which includes one or several listed companies, is dedicated to the financing of the group or is an entity which is dedicated to the financing of securitisation vehicles which benefit from a banking liquidity line.

The Company is authorized (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities, money market instruments and all other eligible assets, provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) to employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities."

This resolution was passed by 22,422.6906 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions.

Eighth resolution

The general meeting decides to amend article 22 as follows:

"No contract or other transaction between the Company and other companies or firms shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or senior officers of the Company is interested in such other firm or company or by the fact that he would be a director, partner, manager or employee of it. Any director or manager of the Company who serves as a director, manager or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not be prevented by that from considering, voting and acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any director or manager of the Company would have a personal interest in a transaction of the Company, such director or manager shall make known to the Board of Directors such personal interest and he shall not consider or vote on any such transaction, unless such transaction is effected under normal market conditions; and such transaction and such director's or manager's personal interest shall be reported to the next general meeting of shareholders."

This resolution was passed by 22,422.6906 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions.

Ninth resolution

The general meeting decides to delete the references to the first accounting year and the first accounting period in article 27 so that the first paragraph of article 27 shall read as follows:

"The accounting year shall begin on the 1st day of January and shall terminate on the last day of December. The consolidated accounts of the Company shall be expressed in EUR."

This resolution was passed by 22,422.6906 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions.

Tenth resolution

The general meeting decides that the restated articles of the Company be solely drafted in English and be not followed by a French translation.

This resolution was passed by 22,422.6906 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed at 9.15 a.m..

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: M. La Rocca, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 novembre 2013. REM/2013/1925. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 6 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155003/256.

(130189453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Etablissement Joseph BALTHASAR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 11.747.

L'an deux mille treize, le sept novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «ETABLISSEMENT JOSEPH BALTHASAR S.à r.l.» (la «Société») une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social encore au 13, rue de la Libération, L-5969 Itzig, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 11 747, constituée suivant acte notarié dressé en date du 31 janvier 1974, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 58 du 20 mars 1974. Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 18 octobre 2012, lequel acte de modification des statuts fut régulièrement publié au Mémorial, le 19 novembre 2012, sous le numéro 2797 et page 134241.

L'assemblée se compose des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1.- Monsieur Patrick ATTEN, employé privé, né à Luxembourg, le 10 mai 1962, demeurant au 70, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg,

propriétaire de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune;

2.- Madame Simone KERGEN, employée privée, née à Luxembourg, le 15 mai 1962, épouse de Monsieur Patrick ATTEN, demeurant au 70, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg,

propriétaire d'une (1) part sociale d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR).

Lesquels comparants, ici personnellement présents, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Cession de part sociale

Ceci exposé, Madame Simone KERGEN, prénommée, déclare céder et transporter par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à:

Monsieur Patrick ATTEN, prénommé,

ce acceptant:

sa seule et unique part sociale d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) de la Société «ETABLISSEMENT JOSEPH BALTHASAR S.à r.l.», prédésignée, pour le prix d'UN EURO (1.- EUR).

Ensuite Monsieur Patrick ATTEN, prénommé, agissant encore en sa qualité de seul et unique gérant de ladite Société déclare accepter au nom et pour compte de la Société, la cession de part sociale ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Résolutions de l'associé unique

La prédite cession de part sociale, ayant été acceptée de part et d'autre, Monsieur Patrick ATTEN, prénommé, agissant dès à présent, en sa qualité de seul et unique associé de la prédite Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE, afin de refléter la prédite cession de part sociale ci-avant intervenue, de modifier l'article QUATRE (4) des statuts de la Société, pour lui donner désormais la nouvelle teneur qui suit:

« **Art. 4.** Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (100'000.-EUR) représenté par mille (1'000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les mille (1'000) parts sociales sont toutes détenues par Monsieur Patrick ATTEN, employé privé, né à Luxembourg, le 10 mai 1962, demeurant au 70 rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, en sa qualité de seul et unique associé.»

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Hesperange vers la Commune de Sandweiler et de modifier en directe conséquence l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE de fixer l'adresse du nouveau siège social au 2B, Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. ATTEN, S. KERGEN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14474. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013156584/62.

(130192077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Fall Co 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.614.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} août 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 septembre 2013.

Référence de publication: 2013163460/11.

(130199913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Fant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 45.770.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FANT SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2013163476/11.

(130199585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

MMDG Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.685.

Je vous informe de ma décision irrévocable de mettre fin à mon mandat d'administrateur de la société MMDG COMPANY SA, RCS Luxembourg B177685 dont le siège est sis 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, à compter de ce jour.

Le 25/11/2013.

Michael ZERBIB.

Référence de publication: 2013164307/11.

(130200559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.
